

Compte rendu de la séance

du mercredi 11 avril 2018

Date de convocation 04/04/2018

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Franck SANSUS, Frédéric BOYER, Cédric LOUBET, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD

Absents représentés : Cédric RUAULT par Cédric LOUBET, Laurence RIVIERE par Françoise GARRIGUES, Thierry GRIFFEL par Philippe PIETRAVALLE, Yvette CROUZET par Alain BRUYERE

Secrétaire(s) de la séance: Frédéric BOYER

Ordre du jour:

- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de chapiteaux
- Vote du taux des taxes communales pour l'année 2018
- Vote des attributions de subventions pour les associations
- Vote du Budget Communal de Puybegon pour 2018
- Vote du Budget Assainissement de Puybegon pour 2018
- Demande de subventions pour les travaux de rénovation du secrétariat
- Fête du village
- Questions diverses

En hommage et en mémoire de Bernard Bacabe, maire de Briatexte, monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence,

Délibérations du conseil:

Adhésion au groupement de commande pour l'achat de chapiteaux (DE 2018 011)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'afin de réaliser des économies d'échelle, les communes de Briatexte, Parisot, Peyrole, Puybegon et Montans conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, souhaitent mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de chapiteaux.

Mr le Maire présente la convention constitutive du groupement à intervenir avec les collectivités adhérentes, qui définit les modalités de fonctionnement de ce dernier et prévoit notamment la désignation de la Commune de Parisot comme coordonnateur du groupement.

A ce titre, cette dernière serait notamment chargée :

- De l'établissement du dossier de consultation, après recensement préalable des besoins effectué par chaque membre du groupement ;
- Du lancement et du suivi de la procédure de consultation ;
- Du choix des prestataires après avis des communes membres du groupement ;
- De la demande de subventions ;
- De la signature et de la notification des marchés.

Mr Le Maire précise qu'il s'agirait d'un marché à procédure adaptée.

Mr le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette question.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'adhésion de la Commune de Puybegon au groupement de commandes pour l'achat de 2 chapiteaux de 5m x 5m ;
- Accepte que la Commune de Parisot soit désignée comme coordonnateur du groupement formé ;
- Autorise Mr le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir.

Vote du taux des taxes directes locales 2018 (DE 2018 012)

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante doit statuer chaque année sur les taux d'imposition des taxes directes locales.

Après concertation, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition par rapport à l'année 2017.

Les Taxes	Ancien Taux	Nouveau Taux	Observations
Habitation	6.74 %	6.74 %	pas de changement
Foncier bâti	11.94 %	11.94 %	pas de changement
Foncier non bâti	67.97 %	67.97 %	pas de changement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE cette proposition.

Subvention association ASB école de foot de Briatexte (DE 2018 013)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association citée ci-dessus en objet.

Après étude de leur bilan financier de l'année 2017, de leur budget prévisionnel 2018 ainsi que des manifestations ou activités prévues pour l'année à venir.

Considérant qu'il y a 9 enfants puybegonnais inscrits dans cette association pour la saison 2017-2018 et que la commune attribue une participation de 20 € par enfant inscrit,

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants :

- d'attribuer une subvention de 180 € à l'A.S.B. École de Foot.

Subvention Association Gymnique Briatextoise (DE 2018 014)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association citée ci-dessus en objet.

Après étude de leur bilan financier de l'année 2017, de leur budget prévisionnel 2018 ainsi que des manifestations ou activités prévues pour l'année à venir.

Considérant qu'il y a 17 enfants puybegonnais inscrits dans cette association pour la saison 2017-2018 et que la commune attribue une participation de 20 € par enfant inscrit,

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants :

- d'attribuer une subvention de 340 € à l'Association Gymnique Briatextoise.

Subvention Association la Souris Puybegonnaise (DE 2018 015)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association citée ci-dessus en objet.

Après étude de leur bilan financier de l'année 2017, de leur budget prévisionnel 2018 ainsi que des manifestations ou activités prévues pour l'année à venir.

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants :

- d'attribuer une subvention de 300 € à l'association La Souris Puybegonnaise.

Subvention Association Les Clochers de Puybegon (DE 2018 016)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association citée ci-dessus en objet.

Après étude de leur bilan financier de l'année 2017, de leur budget prévisionnel 2018 ainsi que des manifestations ou activités prévues pour l'année à venir.

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Les Clochers de Puybegon.

Subvention Association Culture et Loisirs (DE 2018 017)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association citée ci-dessus en objet.

Après étude de leur bilan financier de l'année 2017, de leur budget prévisionnel 2018 ainsi que des manifestations ou activités prévues pour l'année à venir.

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants :

- d'attribuer une subvention de 1 250 € à l'association l'association Culture et Loisirs de Puybegon.

Subvention association Pieds Begon (DE 2018 018)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association citée ci-dessus en objet.

Après étude de leur bilan financier de l'année 2017, de leur budget prévisionnel 2018 ainsi que des manifestations ou activités prévues pour l'année à venir.

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Pieds Begon.

Subvention association Amicale Loisir Pétanque (DE 2018 019)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association citée ci-dessus en objet.

Après étude de leur bilan financier de l'année 2017, de leur budget prévisionnel 2018 ainsi que des manifestations ou activités prévues pour l'année à venir.

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants :

- d'attribuer une subvention de 800 € à l'association Amicale Loisir Pétanque.

Subventions versées aux diverses associations (DE 2018 020)

Après délibération, il est décidé à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes aux diverses associations :

- Anciens Combattants : 50 €
- ADMR : 200 €
- Age d'Or : 80 €
- Croix Rouge : 100 €
- Amicale des Pompiers: 50 €
- Mutuelle Coup Dur : 30 €

Subvention association des parents d'élèves du RPI (DE 2018 021)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association citée ci-dessus en objet.

Après étude de leur bilan financier de l'année 2017, de leur budget prévisionnel 2018 ainsi que des manifestations ou activités prévues pour l'année à venir.

Après retrait des membres du Conseil ayant une implication directe avec l'association concernée, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 200 € à l'association des parents d'élèves du RPI Briatexte-Puybegon-Saint-Gauzens

Vote du BP Commune 2018 (DE 2018 022)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Puybegon,

Vu la reprise des résultats sur le CA 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Puybegon pour l'année 2018, présentée par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 481 136.75 Euros

En dépenses à la somme de : 481 136.75 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	73 365.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	121 170.00
014	Atténuation de produits	72 264.00
65	Autres charges de gestion courante	31 080.00
66	Charges financières	1 500.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
022	Dépenses imprévues	5 796.47
023	Virement à la section d'investissement	64 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 115.90
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		373 791.37

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	23 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	4 400.00
73	Impôts et taxes	138 500.00
74	Dotations et participations	103 283.00
75	Autres produits de gestion courante	20 500.00
77	Produits exceptionnels	3 600.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 813.91
002	Résultat de fonctionnement reporté	78 694.46
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		373 791.37

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00
204	Subventions d'équipements versées	16 000.00
21	Immobilisations corporelles	56 131.60
16	Emprunts et dettes assimilées	14 700.00
020	Dépenses imprévues	1 101.99
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 813.91
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	12 597.88
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		107 345.38

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fond divers	11 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	12 597.88
16	Emprunt	12 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00

20	Immobilisations corporelles	2 631.60
021	Virement de la section de fonctionnement	64 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 115.90
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		107 345.38

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, VALIDE, à l'unanimité, le budget 2018 de la commune.

Vote du BP Assainissement 2018 (DE 2018_023)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 d'Assainissement
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget d'assainissement de Puybegon pour l'année 2018 présenté par son Maire,
Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 170 693.91 Euros

En dépenses à la somme de : 170 693.91 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	14 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 500.00
014	Atténuation de produits	0.00
65	Autres charges de gestion courante	1 500.00
66	Charges financières	0.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	500.00
023	Virement à la section d'investissement	69 463.99
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 096.75
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		91 060.74

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	17 100.00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	0.00
75	Autres produits de gestion courante	14.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	234.37
002	Résultat de fonctionnement reporté	73 712.37
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		91 060.74

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00

21	Immobilisations corporelles	10 000.00
23	Immobilisations en cours	55 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
020	Dépenses imprévues	9 398.80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	234.37
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		79 633.17

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	69 463.99
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 096.75
001	Solde d'exécution section investissement	8 072.43
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		79 633.17

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, VALIDE, à l'unanimité, le budget 2018 d'assainissement de la commune de Puybegon.

Demande de fonds de concours à la communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET pour les travaux de rénovation du secrétariat (DE 2018 024)

Monsieur le Maire rappelle que lors des derniers conseils municipaux, il a été décidé d'engager des travaux de rénovation du secrétariat de la mairie.

Ces travaux consistent :

- à ouvrir le bureau d'accueil sur le grand couloir d'entrée afin d'avoir une visibilité directe sur les entrées et sorties des usagers.
- des baies vitrées seront posées pour séparer le hall d'entrée et le secrétariat, une porte répondant aux normes d'accessibilité sera posée.
- un petit bureau sera aménagé afin de respecter la confidentialité lors des entrevues.
- une pompe à chaleur remplacera le système de chauffage électrique existant très énergivore.

Plusieurs devis ont été demandés afin d'estimer le coût total des travaux par poste.

Maçonnerie : Martial CABAUSSEL coût HT	2 650.00 €
Menuiserie : SARL TERRAL coût HT	4 679.34 €
Chauffage : ETS BASTIE coût HT	3 369.33 €
Sol : BRICOMARCHE coût HT	396.67 €
TOTAL DES TRAVAUX	11 095.34 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Mandater le Maire pour :
 - solliciter auprès de la communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET une subvention dans le cadre du fonds de concours
 - donner pouvoir au maire de passer tout acte nécessaire à l'octroi de la subvention.

Plan de financement de cette opération :

Fonds de concours de la communauté d'agglomération,
 FDT taux prévisionnel 30%
 FRI taux prévisionnel 30%
 Autofinancement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Demande de FDT auprès du Département (DE 2018 025)

Monsieur le Maire rappelle que lors des derniers conseils municipaux, il a été décidé d'engager des travaux de rénovation du secrétariat de la mairie.

Ces travaux consistent :

- à ouvrir le bureau d'accueil sur le grand couloir d'entrée afin d'avoir une visibilité directe sur les entrées et sorties des usagers.
- des baies vitrées seront posées pour séparer le hall d'entrée et le secrétariat, une porte répondant aux normes d'accessibilité sera posée.
- un petit bureau sera aménagé afin de respecter la confidentialité lors des entrevues.
- une pompe à chaleur remplacera le système de chauffage électrique existant très énergivore.

Plusieurs devis ont été demandés afin d'estimer le coût total des travaux par poste.

Maçonnerie : Martial CABAUSSEL coût HT	2 650.00 €
Menuiserie : SARL TERRAL coût HT	4 679.34 €
Chauffage : ETS BASTIE coût HT	3 369.33 €
Sol : BRICOMARCHE coût HT	396.67 €
TOTAL DES TRAVAUX	11 095.34 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Mandater le Maire pour :
 - solliciter du FDT auprès du Département
 - donner pouvoir au maire de passer tout acte nécessaire à l'octroi de la subvention.

Plan de financement de cette opération :

Fonds de concours de la communauté d'agglomération,

FDT taux prévisionnel 30%

FRI taux prévisionnel 30%

Autofinancement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Demande de FRI auprès de la Région Occitanie (DE 2018 026)

Monsieur le Maire rappelle que lors des derniers conseils municipaux, il a été décidé d'engager des travaux de rénovation du secrétariat de la mairie.

Ces travaux consistent :

- à ouvrir le bureau d'accueil sur le grand couloir d'entrée afin d'avoir une visibilité directe sur les entrées et sorties des usagers.
- des baies vitrées seront posées pour séparer le hall d'entrée et le secrétariat, une porte répondant aux normes d'accessibilité sera posée.
- un petit bureau sera aménagé afin de respecter la confidentialité lors des entrevues.
- une pompe à chaleur remplacera le système de chauffage électrique existant très énergivore.

Plusieurs devis ont été demandés afin d'estimer le coût total des travaux par poste.

Maçonnerie : Martial CABAUSSEL coût HT	2 650.00 €
Menuiserie : SARL TERRAL coût HT	4 679.34 €
Chauffage : ETS BASTIE coût HT	3 369.33 €
Sol : BRICOMARCHE coût HT	396.67 €
TOTAL DES TRAVAUX	11 095.34 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Mandater le Maire pour :
 - solliciter du FRI auprès de la Région
 - donner pouvoir au maire de passer tout acte nécessaire à l'octroi de la subvention.

Plan de financement de cette opération :

Fonds de concours de la communauté d'agglomération,

FDT taux prévisionnel 30%
FRI taux prévisionnel 30%
Autofinancement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fête du village :

La fête du village aura lieu le week-end du 26-27 mai 2018. La commémoration au monument aux morts se déroulera le dimanche 27 mai. Restauration sur place possible avec plateaux repas. Marché de producteurs locaux.

Questions diverses :

- achat de matériel pour l'entretien des espaces verts :

Il est nécessaire de programmer l'achat d'une tondeuse débroussailleuse et d'un taille haies

- dossier BURATTO-LAYOLE-COMMUNE

Sur proposition de notre avocat conseil, la commune a initié une dernière tentative de conciliation entre toutes les parties.

Cette rencontre a eu lieu le mercredi 11 avril.

Un projet de protocole d'accord a finalement été signé par chacune des parties dans l'attente de sa rédaction officielle.

La séance est levée à 22h15

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	
SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	Représenté par LOUBET Cédric
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	Représentée par GARRIGUES Françoise
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Absente
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUICHE Mélinda	Conseillère Municipale	Absente
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	Représenté par PIETRAVALLE Philippe
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	Représentée par BRUYERE Alain

